



L'Envalois

ulletin information municipal

Edito

À LA SOUPE !!!

Sous peu chacun recevra un plein bol de promesses pour 2012.

Pourtant personne ne peut ignorer qu'avec une seule bouteille l'on ne peut en remplir deux. Il suffit d'ailleurs d'en secouer une pour s'apercevoir qu'il ne sort en premier que du « vent » ...

Alors que de nombreux retraités perçoivent moins de 1000 euros par mois et se contentent « d'une soupe aux choux », nos très « chers » parlementaires, pour quelques heures de présence par mois, comme écrit par ailleurs, peuvent déguster un potage au « caviar ».

Tous, tous partis confondus, et sans confusion, ont voté à l'unanimité. Et l'on se complait à donner des leçons aux autres pays !

Bien des révolutions commencent ainsi.

A chacune et chacun, je souhaite la meilleure des années et les plus beaux des sourires.

Jean CAILLAUD

Sommaire

P. 2 à 5

RLe Conseil Municipal vous informe

P. 6

RRiom-Communauté

P. 7 à 10

RLes associations

P. 11 à 14

RManifestations 2012, État civil, infos pratiques...

P. 15

RPetite histoire d'Enval

P. 16

RSouvenirs, revenus députés et sénateurs

N

anvier

Le Conseil Municipal vous informe

➤ AU FIL DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

JANVIER 2011

• Convention de déneigement avec le Conseil Général :

hors agglomération, les interventions du service hivernal sur le réseau départemental sont de la compétence du Conseil Général. Nos services communaux, en effectuant les circuits de déneigement sur le réseau communal, peuvent être amenés à emprunter des sections de routes départementales, à savoir : RD 405 (sortie d'Enval, en direction des tennis), RD 15 (sortie d'Enval, direction Volvic, jusqu'au cimetière) RD 138 (sur le route de Charbonnières, de l'intersection avec le Centre Clémentel à la route de Beauvalleix), RD 138 (sortie Enval, rue des Caves). La durée d'intervention est estimée à 2 heures. La commune interviendra sur ces sections de route durant la période hivernale en déneigement sans traitement.

• Participation à l'aménagement du giratoire RD 405 :

dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire, une enveloppe de 10 000€ sera allouée, sachant que la commune de Volvic et la Société des eaux de Volvic ont proposé 25 000€ chacune.

• Surtaxe assainissement 2011 :

le tarif fixé en 2009 est maintenu, soit 0,25€/m³

• Travaux :

le mur d'enceinte de l'extension du cimetière est terminé et l'arrachage des souches a été réalisé par les employés municipaux ; le chemin piétonnier entre l'avenue de la Libération et la rue des Treilles est remis en état ; installation d'un pressoir (don de Mr LONGCHAMBON) dans le cadre de l'aménagement paysager à La Pérille.

MARS 2011

• **Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser un emprunt de 200 000 €** auprès du Crédit mutuel remboursable sur une durée de 20 ans au taux fixe de 4,43 %.

• **Requalification du bourg de la Sauzède approuvée par le conseil municipal le 29 juillet 2010.**

par délibération du 11 octobre 2010, les entreprises chargées des travaux sont : l'entreprise EUROVIA pour le lot VRD et l'entreprise TREYVE pour les aménagements paysagers pour un coût estimé à 586 631€ HT. En octobre 2010 une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général au titre du Fond d'Intervention Communal au taux de 25 % ; une demande de dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'État est également faite, le taux de subvention est de 30 % plafonné à 90 000€, soit un plafond de travaux de 300 000€.

AVRIL 2011

• **Achat terrain propriété VALENTIN par EPF-SMAF :**

la commune par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF veut acquérir les terrains d'emprise des voiries dans le but d'aménager les bas-côtés de la voirie départementale 405 pour accéder jusqu'à l'espace sportif des « Gravières ». Une évaluation immobilière a été réalisée par le Service du Domaine : la parcelle ZC404 située en zone AUG au PLU d'une superficie de 965m² est estimée à 25€/m², et la parcelle ZC403 située en zone N au PLU d'une superficie de 283m² est estimée à 1,50€/m². Mr VALENTIN, propriétaire des 2 parcelles est d'accord.

MAI 2011 :

• **Lotissement Domaine de l'Ambène :**

la commune doit assurer l'alimentation électrique et les réseaux de France télécom du lotissement. L'entreprise FORCLUM est retenue pour effectuer les tranchées pour un montant total de 10 946,03€ TTC ; l'extension est prise en charge par le Syndicat Intercommunal d'Électricité. À ce jour 14 lots, et 4 demandes de permis sont déposés.

• **Lotissement communal Plein Sud 2 :**

l'entreprise ALPHA BTP doit réaliser une étude de sols pour un montant de 1 938,28€ HT.

• **Commémorations et défilés :**

déplorant la faible participation des conseillers municipaux et le peu de participants à ces manifestations, monsieur le Maire propose de ne conserver que les défilés du 8 mai et du 11 novembre.

• **Riom Communauté - Relais d'Assistance Maternelle :**

embauche d'une directrice. Mise en place à partir de septembre d'une permanence dans les communes ; pour Enval ce sera le 2^{ème} mardi de chaque mois à la salle polyvalente de 9H30 à 11H.

JUILLET 2011 :

• **Projet de modification du schéma départemental de coopération intercommunale :**

le projet présenté par monsieur le Préfet prévoyant l'extension du périmètre de la communauté de communes de Riom Communauté à la commune de Châtel-Guyon sous réserve de l'aboutissement des négociations est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

• **Révision des tarifs cantine et services périscolaires pour 2011-2012 :**

augmentation générale des tarifs d'environ 2 % ainsi que réévaluation des tranches de quotient familial d'environ 2 %.

• **Rénovation et remise aux normes de l'éclairage public dans le lotissement Plein Sud, rénovation de l'éclairage public et mise aux normes dans la rue de l'Ambène suite à l'aménagement électrique basse tension :**

avant-projet réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy de Dôme s'élevant à 9 200€ HT pour le lotissement et 19 000€ HT pour la rue de l'Ambène. Prise en charge par le SIEG de 55 % à 60 % ; Reste à la charge de la commune 4 055,45€ pour le lotissement et 8 477,35 € pour la rue de l'Ambène. Le conseil municipal demande l'inscription de ces travaux au programme du SIEG.

• **Achat de l'immeuble GARCIA pour la somme de 8 500€, avec pour objectif de le détruire pour créer des places de stationnement.**

• **Début des travaux de requalification du bourg de la Sauzède.**

AOÛT 2011

• **Rue de l'Ambène :**

avant-projet d'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques établi par le SIEG : la tranchée commune en domaine public pour un montant de 3 860,68€ TTC est à la charge de la commune ainsi que la participation au financement des dépenses de génie civil pour 7 654,40€ TTC. Une demande de subvention est faite auprès du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût total soit une aide de 3 454,52€ TTC. Avant-projet d'aménagement BTS réalisé par le SIEG pour un montant de 33 385,16€ HT, avec participation financière à hauteur de 50 % de cette structure, reste à charge pour la commune la somme de 16 692,58€.



• Bourg de la Sauzède :

avant-projet de travaux d'éclairage public pour la mise en valeur du petit patrimoine réalisé par le SIEG pour un montant de 27 000€ HT financé à hauteur de 50 %, reste à charge la somme de 13 500€ pour la commune.

SEPTEMBRE 2011

• Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser un emprunt destiné à financer les travaux de requalification du bourg de la Sauzède

de 400 000€ auprès du Crédit mutuel, remboursable sur une durée de 25 ans au taux fixe de 4,18 %.

• Révision des contrats d'assurance pour une mise aux normes en vigueur et de meilleures garanties par la SMACL (assureur actuel de la commune) :

proposition pour 2012 d'un montant annuel de 7 605€, pour mémoire la cotisation annuelle de 2011 était de 9 063€.

• Réception de l'église suite aux travaux de restauration en présence de Jean-Yves GOUTTEBEL, président du Conseil Général, de l'archevêque, des représentants de la Fondation du Patrimoine et de nombreux habitants de la commune.

• Travaux Bourg de la Sauzède :

vu les conditions atmosphériques, les travaux avancent rapidement ; assainissement en cours rue des Gravières, rue des Saulaies et vers le pont.

OCTOBRE 2011

• Bourg de la Sauzède :

demande de subvention au taux de 25 % pour déplacement et mise en valeur de la croix et de la fontaine effectuée auprès du Conseil Général dans le cadre de la sauvegarde du Petit Patrimoine non protégé. Demande de subvention dans le cadre de l'aide à la plantation d'arbres en milieu rural auprès du Conseil Général.

• Renouvellement de la convention pour 3 ans avec l'Association Protectrice des Animaux à hauteur de 0,50€ par habitant.

• Renouvellement de la convention avec la SEMERAP pour le contrôle annuel des 30 poteaux d'incendie à raison de 46,50€ ht par poteau.

• Travaux Bourg de la Sauzède :

cuve de récupération des eaux pluviales, pour arroser le stade en vue d'économies, installée rue des Gravières ; conduite des eaux pluviales mise en service ; choix des bétons désactivés et des pavés fait avec Mr BRUNNER.

NOVEMBRE 2011

• Réforme fiscalité aménagement :

mise en œuvre d'une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Équipement pour assurer le financement des équipements publics de la commune. Après délibération, institution sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 4%, pour une durée de 3 ans avec possibilité de revoir le taux et les exonérations tous les ans, avec exonération en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme.

• Etude accessibilité :

dans le cadre de la loi du 11 février 2005 concernant l'accessibilité, la commune doit réaliser un diagnostic d'accessibilité de ses établissements recevant du public et des voiries communales et espaces publics communaux. Il est convenu de constituer un groupement avec les communes de Riom-Communauté (sauf Ménérol et Riom qui ont déjà réalisé leur diagnostic). La commune de Mozac sera le coordonnateur mais chaque commune aura son propre marché. Le conseil municipal approuve le lancement de la consultation.

• Par souci d'économie, décision d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures sur toute la commune sauf la zone artisanale ; mais par souci de

sécurité une zone d'éclairage restera en service toute la nuit du samedi au dimanche vers la salle polyvalente vu l'importance de la fréquentation de ce lieu.

• Déplacement de la cabine téléphonique située rue de la fontaine à la Sauzède, vers la salle polyvalente, lieu plus fréquenté et facile d'accès. Installation d'un publiphone à proximité de la porte d'entrée pour un montant de 978€ HT.

• Lotissement communal Plein Sud 2 :

après étude réalisée par le bureau BGN, maître d'œuvre, pour la viabilisation de 5 lots (estimation 54 015,75€ HT) et l'aménagement du chemin (estimation 48 301,50€ HT), lancement de la consultation pour la phase de viabilisation. Les travaux d'aménagement seront réalisés à la fin. Les travaux afin d'éviter les dégradations.

• Travaux Bourg de la Sauzède :

travaux de réseaux pratiquement terminés ; Crépi mur place des Saulaies fait ; Béton désactivé place des Saulaies et de la Fontaine et caniveaux en cours ; Prévision de fermer le bourg aux riverains pour une période d'environ 3 semaines afin de pouvoir faire l'enrobé.

DÉCEMBRE 2011

• Personnel communal :

suite à l'évolution de carrière de Claudine LONGCHAMBON et avec validation de ses acquis, la commune à l'opportunité de transformer son poste de secrétaire de mairie en poste d'attaché. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette promotion vu le sérieux et ses qualités professionnelles.

• Subvention aux associations :

aucune demande particulière, les subventions de 2010 sont reconduites pour 2011, à l'exception des Sapeurs Pompiers dont la caserne ferme, soumise à la condition que l'amicale fonctionne toujours. Versement d'une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association « Chœur de Chambre de Clermont-Ferrand pour leur prestation à l'inauguration de l'église.

• Vente d'un terrain appartenant à la commune de 54m² à la Sauzède à Riom communauté, à raison de 30€ le m² dans le but d'aménagement de logements sociaux.

• Surtaxe assainissement : augmentation de 0,01€ soit 0,26€ pour 2012.

• Service assainissement :

actuellement, la délégation de service public est confiée à SEMERAP ; les travaux d'assainissement sont payés par la commune, l'entretien est à la charge de SEMERAP et l'échéance arrive en 2012. Devant la complexité des dossiers, il est décidé de prendre un service d'expertise technique pour lancer l'étude de marché auprès de la Direction Départementale des Territoires.

• Mission Locale pour l'Emploi :

suite au problème de financement de ce syndicat, une contribution exceptionnelle de 0,40€ par habitant est demandée aux communes ; accord à l'unanimité mais demande d'une réunion pour informations supplémentaires et présentation d'un bilan.

• Travaux Bourg de la Sauzède :

béton désactivé terminé ; pavés posés carrefour des treilles ; rues réouvertes pour Noël.

Le Conseil Municipal vous informe

➤ RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Suite à la fin des travaux, l'église rénovée a été inaugurée le 21 septembre en présence de Jean-Yves GOUTTEBEL, président du Conseil Général, de l'archevêque, des représentants de la Fondation du Patrimoine et de nombreux habitants de la commune.

Cette manifestation a été accompagnée magistralement par la chorale « Chœur de Chambre » de Clermont-Ferrand et suivie d'un buffet à la salle polyvalente René Robin.

Coût des travaux : 303 498€ HT

Subvention :

Conseil Général : 91 432€

SIEG : 18 500€

Fondation du Patrimoine : 10 000€

33 donateurs : 11 000€

Un grand merci à tous.

À noter que la promesse orale de l'état d'une subvention de 50 000€ n'a pas été tenue.

La restauration des statues et tableaux a été réalisée par les paroissiens et Mr PASSELARD.



Merci aux entreprises et surtout aux architectes Messieurs GARDIZE et DESCOEUR pour leur suivi et le choix de mise en valeur d'un bâtiment difficile à restaurer avec en exergue le magnifique ciel étoilé de la Saint Jean Baptiste réalisé sur le cul-de-four de l'abside.

➤ MAISONS FLEURIES :

Le jeudi 13 octobre 2011, les participants au concours des maisons fleuries se sont retrouvés en mairie pour la remise des prix.

Fin juin, le jury composé d'élus et des « jardiniers » municipaux a parcouru les rues d'Enval. Dur labeur que voilà ! Nos concitoyens rivalisent d'imagination pour fleurir, embellir leur habitation. Pelouses tondues au

centimètre près, perrons et rebords de fenêtres parés de leurs plus beaux atours, florilège de fleurs et de plantes de toutes sortes régalaient le regard.

Après délibération, candidats volontaires ou retenus par le jury se voyaient départager de la sorte :

- Mr & Mme RAVET René
- Mr & Mme TINET Marc
- Mme SANTO ROMANO Renée
- Mr & Mme CHRETIEN Claude
- Mr & Mme FREJAT Jean Yves
- Mr & Mme LEONE Albino
- Mme RITEAU Monique
- Mr & Mme COUDERC
- Mme LONGCHAMBON Gabrielle
- Mr & Mme PRADEUX Philippe
- Mme CHOMARD Martine

Au cours de cette sympathique cérémonie de remise de prix présidée par Elyane FAURE, chaque participant s'est vu remettre un bon d'achat dans une jardinerie, une orchidée et un diplôme récompensant les trois premiers du classement. Un amical buffet clôturait cette soirée.



➤ BIENVENUE AUX NOUVEAUX ENVALOIS :

Le vendredi 7 octobre 2011, la commission communication du Conseil Municipal avait convié tous ceux qui se sont installés sur notre chère commune depuis le 1^{er} janvier 2011.

Une douzaine de nouveaux envalois et envalois se retrouvait réunie à l'école, pour une soirée placée sous le signe de la convivialité et de l'amitié. Tout d'abord, le premier magistrat de la commune a présenté en quelques mots notre belle commune, le personnel administratif, le personnel des services techniques ainsi que les conseillers municipaux présents ce soir là. Puis ce fut au tour de la conseillère Catherine DOMAS qui, de main de maître et sous forme d'un jeu ludique, a présenté les différentes associations : à partir d'un indice, à charge pour les « nouveaux » de retrouver la dynamique association qui lui appartenait. Soirée qui s'est prolongée autour d'un sympathique buffet, où l'on a pu continuer à faire connaissance.



Souhaitons à tous ces envalois qu'ils auront plaisir à y couler des jours heureux.

➤ INFO ECLAIRAGES



Par souci d'économie, le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin sur toute la commune à l'exception de la salle polyvalente les samedis soirs dans le cadre des manifestations associatives ou à titre privée pour cause de sécurité.

Nous espérons que chacun comprendra ce choix.

➤ JOURNÉE VERTE

La commission environnement prévoit au printemps une journée de nettoyage du ruisseau d'Enval. La date sera fixée ultérieurement. Une information passera dans le journal « La Montagne », et des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.



Espérons que le beau temps sera avec nous cette année !

➤ Décoration de la mairie réalisée par les enfants de l'école de loisirs et Corinne



➤ UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

Marie Aline nous a quittés pour un départ à la retraite bien méritée.

Recrutée par arrêté municipal le 3 novembre 1981 comme agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines, Marie Aline a poursuivi toute sa carrière en suivant ses enfants au gré des bâtiments créés : d'abord l'ex-maternelle-cantine, actuellement maison des associations, et centre de loisirs, puis l'école actuelle.

Marie Aline a connu tous les directeurs successifs et s'est adaptée à chacun ; quant aux institutrices, elle a été la complice de chacune, en particulier Brigitte avec qui elle a su créer le climat nécessaire à l'épanouissement de nos jeunes en devenir.

Marie Aline a terminé sa carrière comme ATSEM principale 2^e classe.

Nous lui souhaitons le meilleur pour sa retraite, avec son conjoint, tout en sachant que son yoga, preuve de son attachement pour le contact humain, lui permettra de ne pas s'ennuyer.

Nul doute que les enfants qu'elle a accompagnés et vu grandir la poursuivront dans ses pensées, elle le mérite.

JOYEUSE RETRAITE MARIE ALINE



➤ SALLE DES JEUNES



Depuis la rentrée scolaire de Septembre, la salle des jeunes a connu une légère baisse de fréquentation : l'absence de Barbara devenue maman, la reprise des cours et des activités sportives pour les jeunes, le temps que Marine prenne ses repaires, les vacances de Toussaint puis Noël sont arrivées et quelques activités ont quand même pu avoir lieu, les jeunes étaient plus nombreux !



L'organisation d'un goûter d'Halloween pour accueillir le centre de loisirs, des soirées pizza et raclette, des après-midi crêpes, tournoi de ping-pong, sortie squash à Marsat...

Le retour de Barbara en Janvier reboostera les troupes !!!

Bonne Année à tous !

PROJET DE TERRITOIRE

Riom Communauté lance aujourd'hui une démarche nouvelle : une réflexion collective pour dessiner votre Projet de territoire, à l'horizon 15 ans. Avec tous les acteurs du territoire : les associations, les entreprises, les acteurs institutionnels... mais aussi, les habitants.

L'idée est toute simple, et elle se résume facilement : il s'agit de définir, ensemble, dès maintenant, ce que nous souhaitons être, demain. Puis d'agir de concert pour faire de cette volonté une réalité. On appelle cela : construire un « projet de territoire ». Une enquête sera réalisée auprès de tous les habitants début janvier 2012 : un questionnaire sera envoyé dans tous les foyers et disponible sur le site Internet de Riom Communauté.

Ensuite, le 17 mars 2012, vous serez invités à donner votre vision du territoire, préciser les enjeux qui vous paraissent cruciaux et ce qu'il faudrait faire sur tous les thèmes qui vous touchent : s'installer et vivre sur le territoire ; se nourrir et consommer ; grandir et apprendre ; se soigner ; vieillir ; travailler ; se déplacer ; se divertir ; s'ouvrir aux autres territoires ; préserver notre environnement...

Vous souhaitez participer ? Vous voulez faire partie de ceux qui dessineront votre territoire demain ?

Envoyez vos coordonnées :

- par mail à l'adresse contact@riom-communaute.fr ;
- ou par lettre à l'adresse : Projet de territoire - Riom Communauté - 5 mail Jost Pasquier BP 80 045 63201 Riom cedex.

Vous serez ainsi tenus informés de la démarche. Vous pourrez également consulter le site Internet : www.riom-communaute.fr

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SUR RIOM COMMUNAUTÉ

Riom Communauté lance un programme de rénovation des logements privés pour les 5 années à venir (nommé Programme d'Intérêt Général). Cette opération pilotée par Riom Communauté, en partenariat avec l'Agence Nationale Amélioration Habitat, l'Etat et le département du Puy-de-Dôme, va permettre l'attribution d'aides aux propriétaires pour réhabiliter leurs logements. Ils pourront bénéficier gratuitement d'un conseil et d'un accompagnement (administratif, technique et financier) tout au long de leur projet.

Le programme sera lancé au deuxième trimestre 2012.

Pour savoir si votre projet est éligible, pour connaître les travaux subventionnables et les conditions des aides de l'ANAH et de Riom Communauté ou pour de plus amples informations, contactez : Benoît HEMAR / Riom Communauté - 04 73 67 12 02

TRANSPORTS URBAINS ET DÉPLACEMENTS

• R'COBUS

Afin d'adapter le réseau de transport urbain aux besoins des habitants, des modifications ont été mises en place à compter du 1er novembre sur les lignes 3 et 4.

Le trajet de la ligne 3 a été modifié pour desservir le nouveau lotissement Les Maisons du Golf, composé de 94 logements, situé route d'Ennezat à Riom et pour tenir compte de la carte scolaire. La ligne 4 quant à elle emprunte la route d'Ennezat et les deux nouveaux arrêts aménagés pour relier le faubourg de la Bade et la ZA des Portes de Riom puis le Parc Européen d'Entreprises Riomais.

A noter qu'après 1 an de fonctionnement, le réseau R'Cobus fait l'objet d'une augmentation de 128% du nombre de voyages et de 48% des recettes.

En raison du changement des horaires SNCF depuis le 11 décembre 2011, certains horaires des lignes R'Cobus ont pu être modifiés.

Si vous souhaitez être informé, contactez le point Information au 04 73 38 08 09.

• Enquête sur les déplacements

Dans le but d'organiser au mieux les déplacements de l'avenir, qui impliquent les transports collectifs, la circulation routière, celle des deux-roues et des piétons, le stationnement..., le SMTC (Syndicat mixte des transports en commun) de l'agglomération clermontoise lance une grande enquête. Plus de 6 000 personnes résidentes sur le Grand Clermont dont fait partie Riom Communauté mais aussi sur les territoires de Vichy, Gannat, Thiers, Issoire, Brioude et des Combrailles vont être tirées au sort puis interrogées sur des thèmes liés aux déplacements. Les entretiens se dérouleront en face à face ou par téléphone entre le 4 janvier et le 28 avril 2012. La précédente enquête de ce genre remonte à 2003. Les personnes interrogées seront préalablement prévenues par courrier.

OUVERTURE DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est ouvert depuis le 1^{er} septembre 2011 (voir journal municipal de juillet 2011). Il propose un service itinérant gratuit offert par Riom Communauté, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Le RAM dispose d'une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h à 14h et d'une permanence d'accueil pour les communes de Riom Communauté, hors Riom : mercredi de 9h à 11h30 / vendredi de 14h30 à 17h (lieu précisé lors de la prise de RDV).

Les inscriptions aux ateliers d'éveil, pour les en-

fants accompagnés de leur assistant maternel ou d'un parent (dans la limite des places disponibles) doivent avoir lieu 3 jours avant l'atelier. A Enval, il est programmé le 2ème mardi du mois à la salle polyvalente.

Relais Assistants Maternels Parents Enfants de Riom Communauté
Responsable Gaëlle Villetard
Centre Social Joseph Gaidier
12 avenue de la Libération 63 200 Riom
Tél : 04 73 67 97 39
E-mail : ram@riom-communaute.fr Site internet : www.riom-communaute.fr

SPORTS – EQUIPEMENTS SPORTIFS

• Réservation d'un cours de tennis au centre de tennis couvert

Les cours de tennis couverts du centre de la Varenne doivent être réservés par les sportifs qui souhaitent les utiliser. Ils peuvent le faire en téléphonant au centre de tennis (04 73 38 37 92) où en s'y rendant aux heures de permanence, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 20 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Le tarif est de 12 euros l'heure pour les habitants de Riom Communauté et 15 euros pour les autres. Une caution de 16 euros est demandée en échange du badge.

• Projet de rénovation et de modernisation de la piscine Béatrice Hess

Depuis 2008, Riom Communauté s'interroge sur le devenir de la piscine B. Hess. L'objectif est de répondre aux attentes nouvelles des usagers. Une étude de faisabilité et d'opportunité pour la modernisation et la réhabilitation de la piscine a été réalisée par le cabinet CEG. Il en a découlé l'élaboration de deux cahiers des charges. L'un a pour objet d'établir un diagnostic énergétique ; le second vise à envisager les travaux nécessaires à cette modernisation du centre nautique.

Le bureau d'études H3C Energies a été retenu pour le volet énergétique. Une consultation a été lancée pour la programmation des travaux qui devraient débuter dès 2013.

Un comité des usagers a été constitué afin de proposer une réflexion globale avec tous les acteurs sur le fonctionnement de la piscine B. Hess sur les heures d'ouverture, le partage de l'espace avec les associations, la mise en place de nouvelles activités, le port du bonnet de bain et plus globalement l'hygiène en piscine.

Tarifs et horaires disponibles sur www.riom-communaute.fr



Associations

➤ A L'APAGE, CA TOURNE

CONVIVIALITE ET TRADITION DISTILLEES A ENVAL

Dans le cadre des balades d'automne du Pays de Riom, c'est le samedi 29 octobre à 8 heures 30 que les premiers des 250 marcheurs se sont élancés sur les 10 kms et les 300 mètres de dénivelé des « sentiers de l'APAGE ».

Le talent des Baladins de l'Ambène était au rendez-vous près du pont de bois le long du ruisseau et près du village de Beauvaleix pour distraire les randonneurs.



A mi-parcours, comme de tradition à Enval, saucissons et vin rosé du pays étaient offerts aux appétits ouverts par l'effort.



Au retour, près de la Brûlante Alambic et de la Bouillante Buvette, les JAZZ MEN de « Sac à Pulses » accueillait les forçats des sentiers dans une chaude ambiance.

Enfin, les 450 convives dégustèrent le fameux et copieux « Repas de l'Alambic » préparé et servi par les 40 membres ou « amis » de l'APAGE dans une salle merveilleusement décorée par le Centre de Loisirs d'Enval.

Félicitations aux organisateurs, cuisiniers, serveurs(ses) de l'APAGE pour cette superbe journée festive.



➤ FERMETURE DU CENTRE DE SAPEURS POMPIERS DE MOZAC-ENVAL



Pour cause d'effectif réduit, le centre de regroupement de la caserne de Mozac est fermé depuis le 1^{er} janvier 2012. Les volontaires restants ont le choix de leur nouvelle affectation.

Nous ne pouvons que regretter vivement cette décision inéluctable due au manque de candidatures; il est vrai que les risques sont de plus en plus grands et les astreintes à tous niveaux plus dures. Les sapeurs pompiers remercient vivement tous les habitants qui les ont toujours bien reçus.

Normalement, pour les défilés, le centre de Riom devrait nous déléguer des représentants qui habitent nos communes.

Merci à toutes les générations de bénévoles qui se sont succédées pour à la fois défendre nos vies et animer nos communes.

Bon vent à nos jeunes et pleine réussite à eux dans leur choix et leur propre vie familiale !

MERCI POUR TOUT



Associations

➤ A.S. ENVAL – MARSAT // PASSION FOOT

saison 2011-2012

GROUPE SENIOR

Très bon début de saison pour les 3 équipes qui se classent chacune dans la première partie de leur poule de championnat. Sous la houlette de Marc Charvillat dans les buts et de Stéphane Chartier sur le banc, l'équipe A a démarré la saison de façon tonitruante en allant chercher 2 victoires à Riom es Montagne et à Saint-Flour. Souhaitons que cette bonne série se poursuive.



Les hommes de Cédric Gallego et de Philippe d'Oliveira en équipe B ont également bien démarré la saison. On sent que le courant passe très bien entre les joueurs. Cette équipe composée de beaucoup de jeunes monte en régime, ce qui augure de bonnes satisfactions pour la suite de la saison.

L'équipe 3 quant à elle continue son rodage. Remercions particulièrement les coaches des équipes A et B ainsi que Manu, Cheick, Xavier et Loïc qui suivent alternativement les équipes B et C en étant toujours disponibles pour prodiguer de bons conseils et assurer l'arbitrage ou la touche, si nécessaire.

Calendrier
des rencontres
seniors
pour la saison
2011-2012

Date	Equipe A		Equipe B		Equipe C	
	Domicile	Extérieur	Domicile	Extérieur	Domicile	Extérieur
11/09/11		Riom es Montagne		Menat 3	Chapdes Beaufort	Ambur
25/09/11	Maringues	Saint Flour	Servant	Saint Angel	Cisterne la forêt	Riom Portugal 2
09/10/11			Saint gervais 2	Saint Maurice Biollet	Croix neyrat	Herment PSG
23/10/11	Néris les Bains	Souigny	Blot l'Eglise	Beauregard Vendon	Montel Villosanges	
06/11/11	Dompierre			Combronde	Cellule 2	
13/11/11	Murat					Thuret 2
20/11/11		Moullins 3	Nord Combrailles 2			
27/11/11						
04/12/11	Vergongeon	Brive charensac				Chapdes Beaufort
11/12/11						
18/12/11	Volvic 2		Menat 2		Ambur	
29/01/12	Riom es Montagne			Servant		Cisterne la forêt
05/02/12		Maringues	Saint Angel	Saint gervais 2	Riom Portugal 2	
19/02/12	Saint Flour	Néris les Bains	Saint Maurice Biollet		Croix neyrat	
04/03/12				Blot l'Eglise	Herment PSG	
18/03/12	Souigny	Dompierre	Beauregard Vendon		Montel Villosanges	
25/03/12		Murat	Combronde		Cellule 2	
15/04/12				Nord Combrailles 2	Thuret 2	
22/04/12	Moullins 3	Vergongeon				
06/05/12						
13/05/12	Brive Charensac					
20/05/12		Volvic 2				

JEUNES : Groupement «Sources et Volcans Football»



Plus de 170 jeunes de 7 à 19 ans portent cette année les couleurs du groupement sur tous les terrains d'Auvergne et du Puy de Dôme dans toutes les catégories d'âge.

Le 17 Septembre sur le stade d'Enval se sont déroulés les Challenges René Robin et Nicole Rellier. Plus de 100 jeunes âgés de 7 à 10 ans étaient présents. Si les rencontres ont parfois été serrées, tous ont pris beaucoup de plaisir à recueillir leurs trophées en fin de journée. Premiers trophées pour certains jeunes compétiteurs remis de la part des familles Robin et Rellier ainsi que par M. le Maire Jean Caillaud présent à ce bel après midi.



Principaux contacts :

Groupement Jeunes : BARBAT Jean-Jacques - 06 63 46 16 80
 Groupe seniors : CHARVILLAT Marc - 06 22 86 53 02
 Féminines : COTTE Elodie - 06 62 04 44 69

Entente AS ENVAL-MARSAT

CHAPUT Bernard : 06 82 64 52 75
 CHARBONNEL Gérald : 06 33 16 2379
 CHRETIEN Jean-Pierre : 06 60 80 66 71
 SICARD Bernard : 06 32 60 32 42

➤ **Quinze ans pour le club des dentellières**

C'est avec grand plaisir que les dentellières du club des doigts de fées à Enval se sont retrouvées pour leur assemblée générale qui marque chaque année le début de saison.



Le club qui fêtera ses quinze ans d'existence se porte très bien avec des effectifs qui progressent régulièrement.

Après une interruption, l'ancienne trésorière du club a repris ses fonctions alors que les membres du bureau restent inchangés tout comme le montant de l'adhésion au club.

Une modification a été appor-

tée aux horaires avec un fonctionnement le mardi matin en remplacement du vendredi. Les dentellières se réunissent rue des Gravières pendant les périodes scolaires le mardi de 9h à 11h et de 20h à 22h, le jeudi de 13h30 à 16h30.

Chaque dentellière travaille indépendamment des autres en fonction de ses envies, de ses capacités et de sa disponibilité, ce qui permet de commencer à tout moment.

Cette année sera marquée par notre présence au couvige international de Mirecourt qui a lieu tous les deux ans, mais aussi par quelques moments conviviaux et festifs pour célébrer les quinze ans d'existence du club et renforcer les liens avec le groupe de dentellières d'Ennezat.

Les personnes intéressées par cette activité ou simplement curieuses de nous voir travailler peuvent venir nous rencontrer aux horaires cités ci-dessus.

➤ **CLUB DE L'AGE D'OR**



L'ETE DU CLUB :

Comme chaque année, les adhérents ont participé en Juillet et août aux sorties pédestres du Club Vermeil de Manzat autour du Gour de Tazenat et dans les environs de Manzat.

Nos amis des clubs de Manzat, Loubeyrat, Charbonnières, Châtel et St Hyppolite sont venus se joindre à nous pour notre randonnée annuelle en septembre. Cette année nous avons choisi les circuits de randonnée de Volvic : circuits bien adaptés pour nous et beau temps ont fait apprécier à tous cet après-midi terminé comme d'habitude par un casse-croûte réunissant près de 80 personnes.



LOTO DU CLUB :

Le 27 novembre notre loto annuel a eu son succès habituel et les heureux gagnants purent partir avec un ordinateur portable, un téléviseur LCD, un VTT.



FETE DES LUMIERES DE LYON :

Un petit groupe d'adhérents est allé les 9 et 10 décembre à Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières : au cours de ces deux journées, ils ont pu découvrir les vieux quartiers avec leurs immeubles typiques, les traboules, les cours intérieures, la basilique de Fourvières que l'on atteint par le funiculaire. Après un repas copieux les plus courageux ont pu partir à la découverte de Lyon illuminé de mille feux tandis que les autres admiraient le spectacle depuis le bateau où ils étaient hébergés. Avant de reprendre la route de l'Auvergne ils ont pu découvrir le marché de Noël.

Tous les membres du CLUB de l'AGE D'OR vous présentent leurs vœux pour la Nouvelle Année.

➤ **GYM MUSICALE ENVAL**

Depuis début septembre, comme les années précédentes, nous nous retrouvons deux fois par semaine pour participer aux séances très actives de l'association GYM MUSICALE d'ENVAL.

Notre monitrice, Françoise, sait renouveler les exercices et nous motive sur des musiques toniques et entraînantes. Les activités proposées cette année sont très variées : Step, Aérobie, Aérobie alterné, Musculation, Stretching, Barre au sol, Bodysculpt, Abdos fessiers, Chaises, Élastiques, Pump, Hilo et Kick Boxing. Le matériel est fourni par l'association et l'enseignement s'adapte à tous les niveaux.

L'ambiance toujours chaleureuse est très amicale. La bonne humeur est donc toujours présente au sein du groupe.

Les séances se déroulent les lundis et jeudis de 19h45 à 20h45. N'hésitez pas à nous rejoindre ! Préalablement à toute nouvelle inscription, trois séances d'essais sont proposées. La cotisation annuelle est de 50 euros par personne, 90 euros pour un couple et dégressive si vous débutez en cours d'année.

Renseignements :

- 🗨 présidente : 06 85 53 78 70
- 🗨 vice présidente : 04 73 38 36 72
- 🗨 secrétaire : 04 73 64 14 25
- 🗨 trésorière : 04 73 64 11 58



Associations

➤ TENNIS CLUB D'ENVAL

Comme tous les ans depuis maintenant 5 années, le club de tennis d'Enval débute la saison par son tournoi Open.

Environ 150 matchs se sont déroulés tout au long du mois de septembre sur nos terrains et les nombreux spectateurs ont pu assister à des finales d'un niveau relevé.

C'est à l'issue du tournoi que l'école de tennis a pu reprendre ses activités. Les enfants se retrouvent tous les mercredis et samedis matin, alors que les adultes s'entraînent en soirée durant la semaine.

Bienvenue à Jordan Garcia, nouvellement diplômé d'état, que le club a embauché pour s'occuper de tous ces groupes et qui, entouré de 3 initiateurs, se charge d'animer les séances dans une ambiance toujours très chaleureuse.

Le nouveau bureau, élu lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 14 octobre, souhaite remercier tous les adhérents qui, par leur présence, nous aident dans l'accompagnement des jeunes lors des championnats par équipes, ainsi que lors des différentes manifestations que nous organisons.

Bonne année 2012 à tous.

Prochaines dates à retenir :

24 mars 2012 : soirée dansante

16 juin 2012 : fête de l'école de tennis

23 et 24 juin 2012 : traditionnel tournoi interne

Renseignements : Nadia Lesgourgues 06 30 29 19 12



Jordan



➤ ENVAL YOGA

Cette année, le nombre d'adhérents est en augmentation. La salle de l'école d'Enval étant trop petite pour accueillir tous les participants, Marie Aline BLANCHER, notre professeur, a proposé qu'un deuxième cours ait lieu le mardi de 18 H 45 à 20 H 15. Ces cours ont débuté le 8 novembre dernier à la grande satisfaction des élèves qui peuvent pratiquer le yoga dans de meilleures conditions. Les cours du lundi sont maintenus de 19 H à 20 H 30. Comme en 2011, nous envisageons l'organisation d'une demi-journée de Hatha yoga en présence d'un professeur de la F.F.H.Y. dont la date sera fixée ultérieurement.

Le 19 septembre s'est tenue notre assemblée générale annuelle. Notre bureau se compose ainsi :

Présidente : Michèle BOUGET

Vice-présidente : Marie-Louise GOULEFER

Secrétaire : Jocelyne BULIDON

Trésorière : Michèle BOUCHE

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :

Marie Aline BLANCHER : 04 73 38 95 57

Jocelyne BULIDON : 04 73 63 17 25

➤ COMITÉ DES FÊTES

Une nouvelle équipe du comité des fêtes s'est ralliée sous la bannière de son nouveau président Lionel VOISSE. Sur les fondations posées par les équipes précédentes, elle souhaite proposer aux Envalois des activités où petits et grands pourront participer aussi bien comme spectateurs, mais aussi, et surtout, comme acteurs. C'est donc avec cet esprit de rencontre, de rassemblement, de partage d'idées, de connaissances, que nous vous proposons notre programme 2012.

15 février 2012 : carnaval avec la participation du centre de loisirs et de la salle des jeunes.

Samedi 10 ou dimanche 11 mars 2012 : repas animé sur le thème du rire.

13 mai 2012 : brocante.

1^{er} et 2 septembre : fête patronale.

et d'autres activités en cours de réflexion...



LES PETITES FRIMOUSES DU CENTRE DE LOISIRS VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2012.

Depuis la rentrée scolaire le centre de loisirs à repris son activité, répondant ainsi aux demandes des parents, et attentes des enfants qui sont de plus en plus nombreux à venir partager la bonne humeur des mercredis.



Au-delà des activités aussi diverses que variées qui ravissent petits et grands, c'est avec enthousiasme et, toutes tranches d'âge confondu, que nous sommes partis en bus à la maison de retraite ORPEA à Mozac où avait lieu une exposition sur l'HIMALAYA. Ce jour là, nous avons rendu visite à une mamie qui fête ses 100 ans. Les enfants par la suite ont demandé à rencontrer de nouveau cette adorable personne ; chose que nous avons fait, mais cette fois nous avons parcouru le chemin à vélo. Ils avaient préparé un petit cadeau : moment extraordinaire et très émouvant pour tout ce petit monde. Si vous aviez vu c'était un tableau magnifique et touchant. Nous restons en contact et prochainement nous irons lui souhaiter une heureuse année.

Mais bien d'autres idées et sorties sont prévues pour les premiers mois 2012 pour toujours le plaisir et le ravissement des enfants. Dès les premiers flocons de neige, nous partirons nous amuser dans la neige avec nos luges, avec le soleil du printemps c'est sur le dos des poneys et à vélo que nous irons user nos culottes, et nous continuerons à assurer l'entretien de notre vigne.

DIVERS

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontal

- 1 – Supérieur abrégé – Poisson – Flagelle
- 2 – Se répète pour faire vite
- 3 – Vaciller
- 4 – Vieux raide – Peut-être électrique ou de cercle
- 5 – Dépendance moderne
- 6 – Accent ou angle – Voyelles
- 7 – Petit sentier – Chrome
- 8 – Sis (à l'envers) – Union européenne
- 9 – Points cardinaux – Célèbre
- 10 – Grimpas – Fut marié(e) avec

Vertical

- A – Champagne – Fatigués
- B – Rouleau de plumes – Grimace renversée
- C – Réfrénant
- D – Coûte cher pour assouvir la « 5 » horizontale
- E – Débarrassés de leur neige
- F – Le cuivre du labo – Le calcium itou
- G – Fut le premier à Enval – Terrain cultivé
- H – Travaille la pierre
- G – Infinitif – Resté muet – Première page
- H – Net au tennis – Les doigts, comme le bois peuvent l'être



INFOS

MAIRIE 04 73 38 23 82

2 rue des écoles - 63530 ENVAL

FAX 04 73 38 23 42

Email : mairie.erval@wanadoo.fr

www.erval.net

Lundi	8 h 30 - 11 h 00	fermé l'après midi
Mardi	8 h 30 - 11 h 00	13 h 30 - 17 h 00
Mercredi	8 h 30 - 11 h 00	fermé l'après midi
Jeudi	8 h 30 - 11 h 00	16 h 00 - 20 h 00
Vendredi	8 h 30 - 11 h 00	13 h 30 - 17 h 00

Permanence du Bureau Municipal

Monsieur le Maire Jean CAILLAUD : sur rendez-vous, tous les jours du lundi au samedi

Le premier samedi du mois :

Monsieur Christian MELIS, 1^{er} adjoint

Le deuxième samedi du mois :

Madame Sylvie GERBE, 2^e adjoint

Le troisième samedi du mois :

Madame Elyane FAURE, 3^e adjoint

Le quatrième samedi du mois :

Monsieur Pascal GOUMY, 4^e adjoint

Location de la salle polyvalente

Se renseigner en mairie

Bibliothèque : Horaires

Le lundi de 16 h 15 à 18 h 15

Le mardi de 14 h à 15 h

Fermeture pendant les vacances scolaires

Transport à la demande organisé par Riom Communauté

Tél 04 73 38 08 09 (navette)

ADRESSES UTILES :

L'AGENCE POSTALE : 04 73 97 45 06

Lundi 9h15 - 12 h 00

Mardi 9h15 - 12 h 00

Mercredi fermée toute la journée

Jeudi 15h15 - 18 h 00

Vendredi 15h15 - 18 h 00

Samedi 9h15 - 12 h 00

La levée du courrier est effectuée à 15 h 15

❖ **Pharmacie Marie Hélène PETAVY**
04 73 38 98 41

Route de Volvic 63530 ENVAL

(galerie marchande du Centre Leclerc)

❖ **Docteur Anne FOA** 04 73 63 00 83

12 avenue de la Libération 63530 ENVAL

(près de la salle polyvalente)

❖ **POMPIERS** composer le **18**

❖ **GENDARMERIE-POLICE**

composer le **17**

❖ **URGENCES MEDICALES**

composer le **15**

❖ **Centre d'Action Médico Sociale** de Riom

04 73 64 53 70

10 rue Antoine Arnaud 63200 RIOM

❖ **AGIR CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES**

AUX FEMMES :

UN NUMERO NATIONAL UNIQUE POUR

LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE 3919

Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 22 h (les jours fériés de 10 h à 20 h). Ce numéro est gratuit. Il répond à toutes les formes de violences (violences conjugales, mutilations et mariages forcés, agressions sexuelles et viols, violences au travail).

Que vous soyez victime ou témoin, vous serez écouté(e), conseillé(e) et informé(e) sur les démarches à suivre

❖ **SEMERAP**

04 73 34 94 94

(si problème technique urgent sur réseau d'eau)

❖ **URGENCE GAZ** 0810 433 333

❖ **URGENCE EDF** 0810 333 063

❖ **INFO SBA :**

• **DECHETERIE DE VOLVIC** Tél : 04.73.83.38.00

Chemin des Prades - Section Champloup 63530 VOLVIC

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

Du mardi au samedi inclus : 8h30-12h30 / 13h30-18h30

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) : Du

mardi au samedi inclus : 9h-12h30 / 13h30-17h

• **DECHETERIE DE CHATEL-GUYON**

Tél : 04.73.83.38.00

Chemin de la Croix des Roberts

63140 CHATEL-GUYON

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

Du mardi au samedi inclus : 8h30-12h30 / 13h30-18h30

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) : Du

mardi au samedi inclus : 9h-12h30 / 13h30-17h

Pour éviter vols et dégradations récurrents, les caisses "ferraille et DEEE" sont évacuées chaque soir. Dépôt de ces déchets avant 17h45.

• **DECHETERIE DE RIOM** Tél : 04.73.83.38.00

Attention, nouvelle adresse : avenue Hector Berlioz -

RD 211 - Chemin de Maupertuis - Lieu-dit Le Polbiat

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du lundi au vendredi : 8h-12h30 / 13h30-19h

le samedi 8h-19h : (sans interruption)

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au vendredi : 8h-12h30 / 13h30-18h

le samedi 8h-18h : (sans interruption)

Attention ! Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Charlotte GAY.....	22.07.11
Léna SEUILLET.....	19.08.11
Loann LEFEVRE--GALOT.....	19.09.11
Paloma TENEZE GERMAIN.....	21.09.11
Erika SALGADO.....	09.10.11
Axelle GUILLAUMON.....	25.10.11
Morgan DELAVAL.....	06.12.11
Esteban RIBEIRO.....	25.12.11
Séléna BADIOU--CHAPUT.....	28.12.11

MANIFESTATIONS

Dimanche 22 janvier	Repas des aînés	CCAS
Vendredi 3 février	Loto	Ecole
Mercredi 15 février	Carnaval	Comité des Fêtes+ Centre de Loisirs
Dimanche 26 février	Loto	Foot (ASE)
Samedi 10 mars	Loto	Comité des Fêtes
Samedi 24 mars	Soirée dansante	Tennis club Envalois (TCE)
Samedi 31 mars	Repas dansant	Foot (ASE)
Samedi 12 mai	Soirée théâtrale	Les Baladins de l'Ambène
Dimanche 13 mai	Brocante	Comité des Fêtes
Vendredi 29 juin	Fête de l'Ecole	Ecole
Vendredi 31 août	Concours de Pétanque	Foot (ASE) (Stade du haut)
Samedi 1 ^{er} et Dimanche 2 septembre	Fête Patronale	Comité des Fêtes

DÉCÈS

Marie-Thérèse COSTE.....	17.07.11
Jean MERESSE.....	18.08.11
Linette BROSSON.....	21.09.11
Marie-Yvonne CHAUMETON.....	13.10.11
Albert DEAT.....	17.10.11
Jean-Philippe GOUMY.....	22.12.11

MARIAGES

Christelle ROBERT et Steve MAZAYE.....	13.08.11
Nathalie BRUNEL et Maxime THEÏS.....	10.09.11
Maryse THIROUARD et Denis FOURNIER.....	08.10.11

IDENTIFICATION CANINE ET PROTECTION DE VOTRE ANIMAL



Un animal non identifié est quasiment condamné s'il est perdu !

Depuis le 3 juillet 2011, seule l'identification électronique est acceptée comme moyen d'identification en Europe ; toutefois, le tatouage français reste autorisé sur le territoire. Couplée à la vaccination, l'identification constitue une garantie sanitaire majeure. La puce électronique est entièrement compatible.

COORDONNEES DES ORGANISMES UTILES :

► CHIENS :

SOCIETE CENTRALE CANINE (SCC)

Tél. : 01 49 37 54 54 Site : www.scc.assoc.fr

► CHATS ET FURETS :

SOCIETE D'IDENTIFICATION ELECTRONIQUE VETERINAIRE (SIEV)

Tél. : 01 55 01 08 08

Site : www.siev.fr

Site européen : www.europetnet.com

Site infos : www.jidentifiemonanimal.com

Quelques infos sur Enval (au 01/11/2011):

TRANCHE D'AGE	CHIENS L.O.F.	CHIENS NON L.O.F.	TOTAL NOMBRE DE CHIENS INSCRITS AU FICHIER NATIONAL CANIN
0-5	26	59	85
5-10	15	55	70
10-12	3	22	25
TOTAL	44	136	180

TRANCHE D'AGE	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	TOTAL NOMBRE DE CHIENS CATEGORIES 1 ET 2
0-5	0	2	2
5-10	0	2	2
TOTAL	0	4	4

RAPPEL : Les chiens de la catégorie 1 et 2 doivent être déclarés en mairie.

JEUNE INFIRMIÈRE LIBÉRALE

vous annonce l'ouverture de son cabinet à Enval au 3 rue de l'Ambène, depuis le 1^{er} décembre 2011.

Soins à domicile 7j/7

Soins au cabinet sur RDV

Urgences assurées

Tél : 09 82 46 13 09

06 38 72 35 74

07 87 12 88 71



L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, techniques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat :

- les financements (prêts et aides, plans de financement),
- le droit des contrats (construction, maîtrise d'œuvre, entreprise, vente ...),
- les assurances et les garanties,
- la fiscalité (crédit d'impôt, ...),
- le droit locatif...

En tant qu'« Espace INFO→ÉNERGIE grand public » agréé par l'ADEME, des spécialistes du bâtiment répondent gratuitement à vos questions et vous conseillent sur :

- l'isolation et la ventilation,
- le chauffage et l'eau chaude,
- les énergies renouvelables,
- la qualité dans la construction (systèmes constructifs, choix des matériaux, normes minimales d'habitabilité et de décence, normes techniques...),
- les aides financières existantes (subventions ou déductions fiscales).

Renseignements : par courrier, courriel, téléphone ou à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand), ou encore par le Point visio public installé sur votre communauté de communes.

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

• RIOM : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier
Tél. 04 73 33 71 18.

Les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.

ADIL 63 / Espace INFO→ÉNERGIE - 129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78 –
contact@adil63.org - Site : www.adil63.org

➤ POUR LE BIEN ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DE CHACUN

DIVAGATION DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

STATIONNEMENT GÊNANT

Rappel de la loi :

- ⊙ Tout véhicule stationné à moins de 30 mètres d'un croisement peut-être sanctionné.
- ⊙ Tout véhicule empêchant le passage peut-être mis en fourrière.
- ⊙ Le fait de mettre un panneau « stationnement interdit » sur sa porte ou une fenêtre ne donne aucun droit.
- ⊙ Il est essentiel de respecter la libre circulation dans l'agglomération et de ne pas créer, par un stationnement abusif, une gêne pour les riverains.
- ⊙ L'accès des véhicules de secours (pompiers, ambulance) doit toujours être possible.
- ⊙ Nous vous rappelons que votre responsabilité peut éventuellement être engagée.

LES GESTES SIMPLES QUI FACILITENT LA COLLECTE :

Afin d'améliorer la qualité du service proposé aux usagers, il est recommandé de sortir le bac jaune ou vert le soir la veille du passage, aux points de présentation habituels, les poignées dirigées vers la chaussée. Il est rappelé que la responsabilité des usagers peut être engagée en dehors des jours de collecte, il est ainsi conseillé de rentrer son bac le plus tôt possible après le passage des agents du Syndicat de Bois de l'Aumone.

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE :

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils spécifiques susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ⊙ les jours ouvrables de 8h à 20h
- ⊙ le samedi de 9h à 19h
- ⊙ le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

ENVIRONNEMENT :

Les bords de nos chemins, ainsi que certains endroits retirés de notre commune sont trop souvent le théâtre de dépôts sauvages de matériaux ou de déchets de toute nature (pneus, batteries, électroménager, vêtements, etc...)

Les plaintes déposées par la mairie à la gendarmerie restent souvent sans suite, faute de preuves.

Afin de lutter contre ce genre de délinquance et de préserver notre cadre de vie, nous invitons la population à la plus grande vigilance.

FEUX DE PLEIN AIR ET ÉCOBUAGE :

L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par un arrêté préfectoral en date du 6 juin 2007 :

Cet arrêt précise :

⊙ Peuvent être brûlés :

Les déchets végétaux constitués de bois provenant des débroussaillages, de la taille des haies, arbres et verdure.

Cette autorisation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier.

Le brûlage des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles est interdit, même dans un incinérateur.

⊙ À une distance de plus de :

- ⊙ 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements,
- ⊙ 25 mètres des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- ⊙ 10 mètres des lignes électriques ou téléphoniques aériennes.

Les feux restent toutefois autorisés, pour les propriétaires des terrains (ou leurs ayants droits) à l'intérieur des bois et forêts et jusqu'à une distance de 200 mètres de ceux-ci, **en dehors des périodes du 1^{er} février au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre (sauf dérogations spécifiques).**

⊙ Sous certaines conditions

- ⊙ Aucun feu ne peut être allumé si la vitesse du vent est supérieure à 40 km/h.
- ⊙ Le feu doit rester sous surveillance permanente, avec à disposition immédiate des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment.
- ⊙ Une bande de 5 mètres de largeur doit être nettoyée autour de la surface ou du tas à brûler.

L'arrêté est affiché à la mairie de votre domicile. Lire l'arrêté du 6 juin 2007 (version modifiée par l'arrêté n°08/02712 du 30 juillet 2008). Attention, votre commune a peut-être pris un arrêté municipal plus contraignant Renseignez-vous !

L'arrêté est disponible sur le site internet de la préfecture du Puy de Dôme : <http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr>
Rubrique Sécurité > Sécurité des personnes et des biens > Sécurité civile

Contacts :

Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture : tél. 04 73 42 15 51

Préfecture du Puy de Dôme - Service Interministériel Régional de Défense et protection Civiles -SIRDPC Tél. 04 73 98 63 96



LES PREMICES D'ENVAL, COMMUNE ET ECOLE :

Lors de l'élection des députés les 31 mai et 1^{er} juin 1863, la commune de St Hippolyte a été divisée en deux sections électorales.

La première comprenait le village de St Hippolyte et celui de Rochepradière, la deuxième le chef-lieu du village d'Enval avec, entre autres, les villages de La Sauzède et de Beauvaleix.

Chaque section a élu six conseillers pour le renouvellement intégral du conseil.

Pour l'anecdote, la sous-section d'Enval comprenait le village d'Enval et les localités comprises dans sa circonscription religieuse.

Auparavant, en 1859, les conseillers d'Enval étaient répartis de la façon suivante : 4 pour la section d'Enval, La Sauzède et Beauvaleix (Gilbert Déat, Pierre Morge, Michel Longchambon et Robert Domas) et 4 pour la section d'Enval St Genest (Etienne Julien, Bonnet Montel, Genest Déat et Hippolyte Julien).

A eux tous, ils représentaient les deux sections, formant « la paroisse » d'Enval.

C'est exactement cette paroisse qui est devenue la commune en 1874, avec ses 470 hectares.

Le 15 avril 1859, donc un peu plus tôt, les deux sections comprenaient plus de 800 âmes.

Délibération du conseil : « C'est pourquoi lesdits conseillers, constatant qu'il y avait un besoin urgent d'instruction régulière, les enfants allant épisodiquement dans les écoles de Mozac et Crouzole, constatant aussi que certains restaient à Enval, sans instruction en raison de « l'antipathie qui existe depuis de longues années à Enval entre la section de Sousmarcheix et celle de St Hippolyte », constatant encore que l'école sise à St Hippolyte était insuffisante pour recevoir les enfants d'Enval, que de surcroi le chemin était monstrueux, mauvais en hiver et éloigné d'au moins 1850 mètres, et de plus que l'instituteur de St Hippolyte se faisait sans les enfants d'Enval (à peine 3 ou 4), 800 francs de revenus sans les produits de ses biens, demandent avec d'autres père de famille signataires, à Monsieur le Sous-préfet, la transformation d'un four banal, devenu inutile, car il en existe 3 autres, en maison d'école. »

Ce four avait été payé par les habitants des deux sections, « les produits des communaux affermés pourraient être destinés à compléter les réparations voulues ».

Avantage pour l'instituteur, plus de loyer à payer.

Cette demande ne fut pas un « four », car l'école fut effectivement aménagée dès 1854-65.

A suivre

Souvenir :

Dans les années 1930-35, le photographe Bador, de son état, aussi chapelier a eu la riche idée de garder souvenir du stand de fruits monté par un habitant d'Enval.

Chaque année, nous narre « Lison, elle allait ramasser les pommes avec son père, en octobre ; puis, fin octobre, début novembre, ils participaient au concours du plus beau stand, à la salle Dumoulin à Riom.»



POUR INFO :

REVENUS DES DEPUTES ET SENATEURS :

	DEPUTES	SENATEURS
Indemnités de base	5 487,25 €	5 487,25 €
Indemnités de fonction	1 492,87 €	1 492,97 €
Indemnités de résidence	164,62 €	164,62 €
Indemnités nette après cotisations (hors prestations sociales)	5 261,01 €	5 458,44 €
Somme maxi avec le cumul de mandats	8 230,88 €	8 230,88 €
Frais remboursés de transport, de réception, d'habillement, de loyers pour la permanence ...	5 884,91 €	Indemnité représentative de frais de mandat (nets) 6 209,13 €
Crédit affecté à la rémunération de collaborateur, pour 1 à 5	9 093,00 €	Crédit permettant de rémunérer jusqu'à 3 personnes à temps plein ou 6 personnes à temps partiel (bruts mensuels) 7 203,78 €

LES PETITES CHOSES GRATUITES (ou presque) DEPUTES

- Train 1^{re} classe illimité
- 20 voitures avec chauffeur prêtées pour Paris ou aéroports
- ou taxis
- 40 voyages avion A & R vers la circonscription
- 6 voyages avion hors circonscription
- Prêts d'une durée de 10 ans à 2% de 76 225 €
- Téléphone (4 ou 5 lignes) télécopies, internet (1 ou 2 lignes)
- Affranchissement courrier

SENATEURS

- Train 1^{re} classe illimité
- Parc de voitures avec chauffeur pour Paris ou communes limitrophes
- ou taxis
- 40 voyages avion A & R vers la circonscription
- 6 voyages avion hors circonscription
- Prêts d'une durée de 10 ans à 2% de 76 225 €
- Téléphone (4 ou 5 lignes) télécopies, internet (1 ou 2 lignes)
- Affranchissement courrier

LE CALCUL DES RETRAITES (cotisations doubles)

DEPUTES

- 5 ans	1 572 €
- 10 ans	3 144 €
- 15 ans	4 716 €
- 22,5 ans	6 198 €
- 18 ans de mandat	5 554 €
Moyenne	2 192 €

SENATEURS

- 1 an de mandat	322 €
- 6 ans de mandat	1 932 €
- 9 ans de mandat	2 898 €
- 12 ans de mandat	3 864 €
- 23 ans = 40 ans	6 440 €
Moyenne	3 085 €

Solutions des mots croisés page 11

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	A	B		I	D	E		C	I	L
2	Y		B		E		D	A	R	E
3		B	R	A	N	L	E	R		T
4	R	O	I	D	E		A	R	C	
5		A	D	D	I	C	T	I	O	N
6	U		A	I	G	U		E	I	O
7	S	E	N	T	E		C	R		U
8	E	U	T	I	S		L		U	E
9	S	O		O		C	O	N	N	U
10		M	O	N	T	A	S		E	X

Tirage à 650 exemplaires - Dépôt légal 1^{er} semestre 2012

Directeur de publication : Jean Caillaud

Conception graphique et impression : L'IMPRIMEUR.COM

04 73 38 82 95 - 63200 Mozac - L'IMPRIMEUR.COM